

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉS

de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle

Pays Orne Moselle
communauté de communes

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

LE TERRITOIRE ET SES ÉLUS 3
Le territoire, les instances, les compétences, l'organisation des services, les finances, commande publique, la communication.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME 13

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 14

PRÉVENTION, GESTION, ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS 19

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT 23

L'HABITAT 25

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE 28

LES SERVICES DE PROXIMITÉ 31

TRANSITIONS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE L'ACCOMPAGNEMENT ET FACILITATION DES TRANSITIONS 35

CAP'ORNE 37

MOBILITÉS 39

Contacts
Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 1, rue Alexandrine
57120 Rombas
Tél. 03 87 58 32 32

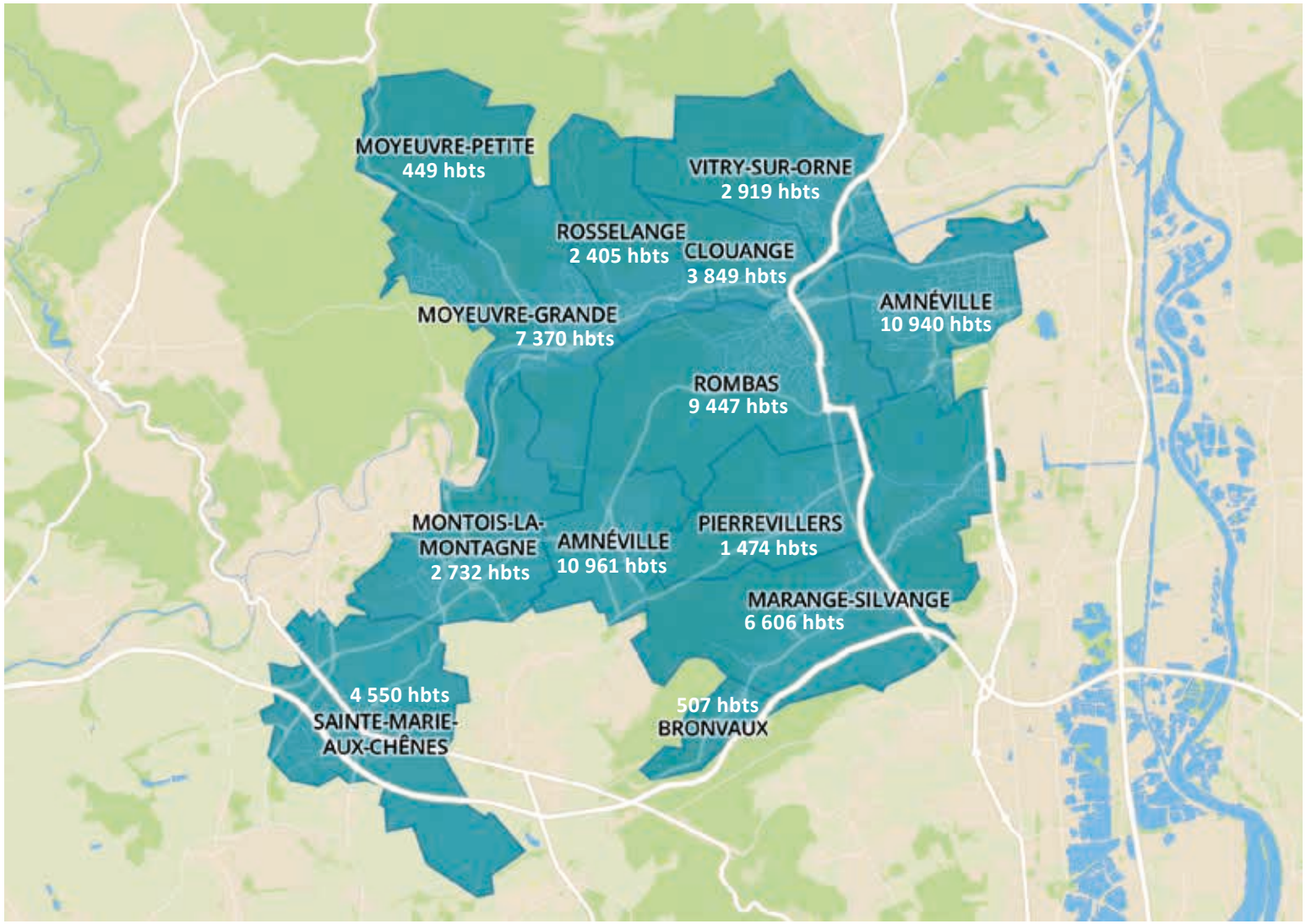
Rapport d'activités 2025 :
Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
Crédit photo CCPOM, Freepik, Pexels (couverture, photo en haut à gauche)
Mise en page : Agence Evicom

Retrouvez toute l'actu sur ccpom.fr **et** Panneau Pocket

pom Pays Orne Moselle communauté de communes

Le territoire et ses élus

LE TERRITOIRE



12
communes

53 269
habitants

9 307
km²

10 770
emplois

2 489
entreprises et établissements

LES INSTANCES DE DÉCISIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

52 membres

5 réunions

45 délibérations

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

12 membres

11 réunions

132 décisions

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est composé de 52 délégués communautaires titulaires des 12 communes.

AMNEVILLE
MUNIER Éric
CALCARI-JEAN Danielle
COGLIANDRO Virginie
DALLA FAVERA André
DIEUDONNE Xavier
DOS SANTOS Armindo
HIRSCH Catherine
RAU Sylvia
TISSERAND Gérard

BRONVAUX
FAVIER Jean-Luc

CLOUANGE
BOLTZ Stéphane
THOMAS Ornella
VEZAIN Philippe

MARANGE-SILVANGE
MULLER Yves
COQUIN Valentin
SPANIER Marie-Claire
MEOCCI François
ROETTGER Bernard
WEIDER Diane
MONTOIS-LA-MONTAGNE
VANNI Sophie
CANTELE Jean
WAGNER Catherine

MOYEUVRE-GRANDE
ROVIERO Franck
BENABID Lokmane
CISAMOLO Virginie
DOS SANTOS Angélique
ROSSO Camille
SCHNEIDER François
THIBO Émilie
TIRLICIEN Roger

MOYEUVRE-PETITE
SCHWEIZER Christian

PIERREVILLERS
HEISER René
LEMASSON M.-Thérèse

ROMBAS
FOURNIER Lionel
BENCI Monique
DUMON Joël
MACAIGNE Christèle
MULHMANN Aude
NOBILE Didier
RISSER Charles
VILLA Victor
WAGNER Véronica

ROSSELANGE
MATELIC Vincent
SCHONS Bernard
SEEMANN Michèle

STE-MARIE-AUX-CHENES
LAMARQUE Sylvie
CALLIGARO Thomas
CAYRÉ Christian
FRANIA Aleksandra

VITRY-SUR-ORNE
CORRADI Luc
SAVINO Cindy
VEGLIA Vincent

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Président : M. Lionel FOURNIER

1er vice-président : M. Éric MUNIER chargé du Développement économique

2e vice-président : M. Yves MULLER chargé des actions de transition écologique et énergétique et des compétences Eau, Assainissement et GEMAPI

3e vice-président : M. Vincent MATELIC chargé des Finances et du Personnel, de la Planification (Projet de territoire et Aménagement de l'espace) et des Mobilités

4e vice-président : M. Franck ROVIERO chargé du Cadre de vie et de l'Habitat

5e vice-président : M. Stéphane BOLTZ chargé de la Gestion, élimination et valorisation des déchets

6e vice-président : M. Luc CORRADI chargé de la Communication et de la mise en place des compétences nouvelles

7e vice-président : Mme Sylvie LAMARQUE chargée de l'Emploi, Insertion professionnelle, Formation

8e vice-président : Mme Sophie VANNI chargée de l'Action sociale et de la santé (Petite Enfance, Projet alimentaire territorial) et des Services à la population (Maison de services au public)

9e vice-président : M. Jean-Luc FAVIER chargé de l'Instruction des autorisations d'urbanisme et du Suivi et développement du système d'information géographique et numérique

10e vice-président : M. René HEISER chargé des Projets, travaux et infrastructures

11e vice-président : M. Christian SCHWEIZER chargé de la Protection et de la mise en valeur de l'environnement et des modes doux.

INSTANCES DE CONCERTATION

Les commissions
Les commissions sont composées d'élus membres du conseil de communauté, ainsi que de conseillers municipaux auxquels elles ont été ouvertes. Cette composition permet aux élus communaux qui ne sont pas élus communautaires d'être acteurs et relais des travaux en cours au sein de la CCPOM dans chacune des 12 communes membres. C'est ainsi l'assurance du lien très fort et permanent entre les habitants, les communes et la communauté. Les commissions se réunissent pour préparer les dossiers et les projets de décisions à soumettre aux instances délibératives.

Le conseil de développement (CODEV)
Instance de démocratie participative composée de citoyens bénévoles issus de la société civile, le CODEV apporte un éclairage citoyen sur les politiques publiques menées par la CCPOM, que ce soit à travers des saisines émanant de la Communauté de Communes ou des auto-saisines portées par ses membres sur des thématiques qu'ils jugent essentielles pour l'avenir du territoire.

En 2025, le CODEV a maintenu une activité régulière et soutenue, avec 12 réunions plénières tenues chaque mois dans les locaux du Cap'Orne. Porté par un noyau de 12 membres actifs fortement investis dans le tissu associatif local, le Conseil a mené à bien deux études importantes, dont les conclusions ont été remises officiellement au Président de la CCPOM en septembre 2025 :

- **Saisine « Rénovation Énergétique » :** à la demande de la Communauté de Communes, le CODEV a formulé des propositions autour de trois axes prioritaires — l'optimisation du parcours de l'habitant, la mobilisation des entreprises locales du secteur, et la valorisation des retours d'expérience pour encourager le passage à l'acte.
- **Auto-saisine « Mobilité et Handicap » :** faisant suite à l'étude de l'AGURAM, le CODEV a approfondi le volet handicap en s'appuyant sur des témoignages directs, produisant un recueil de propositions concrètes destiné à nourrir une étude plus approfondie de la CCPOM.

Fin 2025, le CODEV s'est auto-saisi d'une nouvelle thématique, la gestion des déchets, dont les travaux se poursuivront tout au long du premier semestre 2026.

Au-delà de ses travaux internes, le CODEV a participé aux travaux de plusieurs instances régionales (réseau des CODEV Lorrains, CESER Grand Est, SERM), confirmant son rôle de relais entre citoyens et élus. Pour 2026, il souhaite renforcer ses liens avec les nouvelles équipes municipales et moderniser ses outils de communication.

La liste des commissions
Le Conseil Communautaire de la CCPOM a créé 11 commissions, composées d'élus communautaires ou municipaux volontaires :

1. **Commission « Développement économique »**
2. **Commission « Transition écologique et énergétique – Eau – Assainissement – GEMAPI et autres actions de développement durable »**
3. **Commission « Finances – personnel – Planification et mobilités »**
4. **Commission « Habitat et cadre de vie »**
5. **Commission « Gestion, élimination et valorisation des déchets – collecte et traitement des déchets ménagers et déchèteries »**
6. **Commission « Communication »**
7. **Commission « Emploi, insertion professionnelle et formation »**
8. **Commission « Services à la population – Petite enfance »**
9. **Commission « Urbanisme règlementaire – Instruction des autorisations d'urbanisme – SIG et numérique »**
10. **Commission « Projets, travaux et infrastructures »**
11. **Commission « Protection et mise en valeur de l'environnement (aménagement paysager, luttes contre les pollutions,…) »**

LES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace
• Création et réalisations de zones d'aménagement concertée à vocation économique ou à vocation mixte, lorsque la part d'activités économiques est supérieure, en superficie, à 50 % de l'ensemble.
• Élaboration et mise en œuvre de projets de territoire définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi que les plans pluriannuels.
• Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.
• Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes membres.
• Mise en place et développement d'un système d'information géographique.

Développement économique
• Création, aménagement entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
• Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
• Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement
• La maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagement paysagers (berges des cours d'eau, accompagnement paysager des grandes infrastructures routières, mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire).
• La mise en valeur des sentiers pédestres et équestres, en concertation avec l'ONF.
• Dans le cadre de la mise en œuvre « d'actions de lutte contre les pollutions », la réalisation d'études ayant pour objet de définir les mesures préventives, les moyens à mettre en œuvre et les modalités de sensibilisation du public.

Politique du logement et du cadre de vie

Action sociale d'intérêt communautaire :
• La Petite Enfance : schéma accueil petite enfance, Contrat Enfance Jeunesse, Relais d'assistants maternels, coordination des acteurs de la petite enfance.
• L'Insertion : accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en lien avec la Mission Locale ; Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM.

Voiries d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2017 (ensemble des voiries des parcs et Zones d'Activités Communautaires ainsi que les voies qui permettent d'y accéder).

Assainissement

Eau

Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Contribution à la transition énergétique
• Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
• Contribution à la transition énergétique,
• Production (directement ou indirectement) d'énergie renouvelable.
Sont d'intérêt communautaire :
- La « coordination de la transition énergétique »
- La compétence en matière d'efficacité énergétique
- L'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La création ou la participation à la création d'une agence locale de l'énergie et du climat
- Le développement des expérimentations et de l'innovation
- La prise des participations dans des sociétés développant des énergies renouvelables

Autorité Organisatrice de la Mobilité

L'ORGANISATION DES SERVICES

SERVICES EN RÉGIE

29
agents

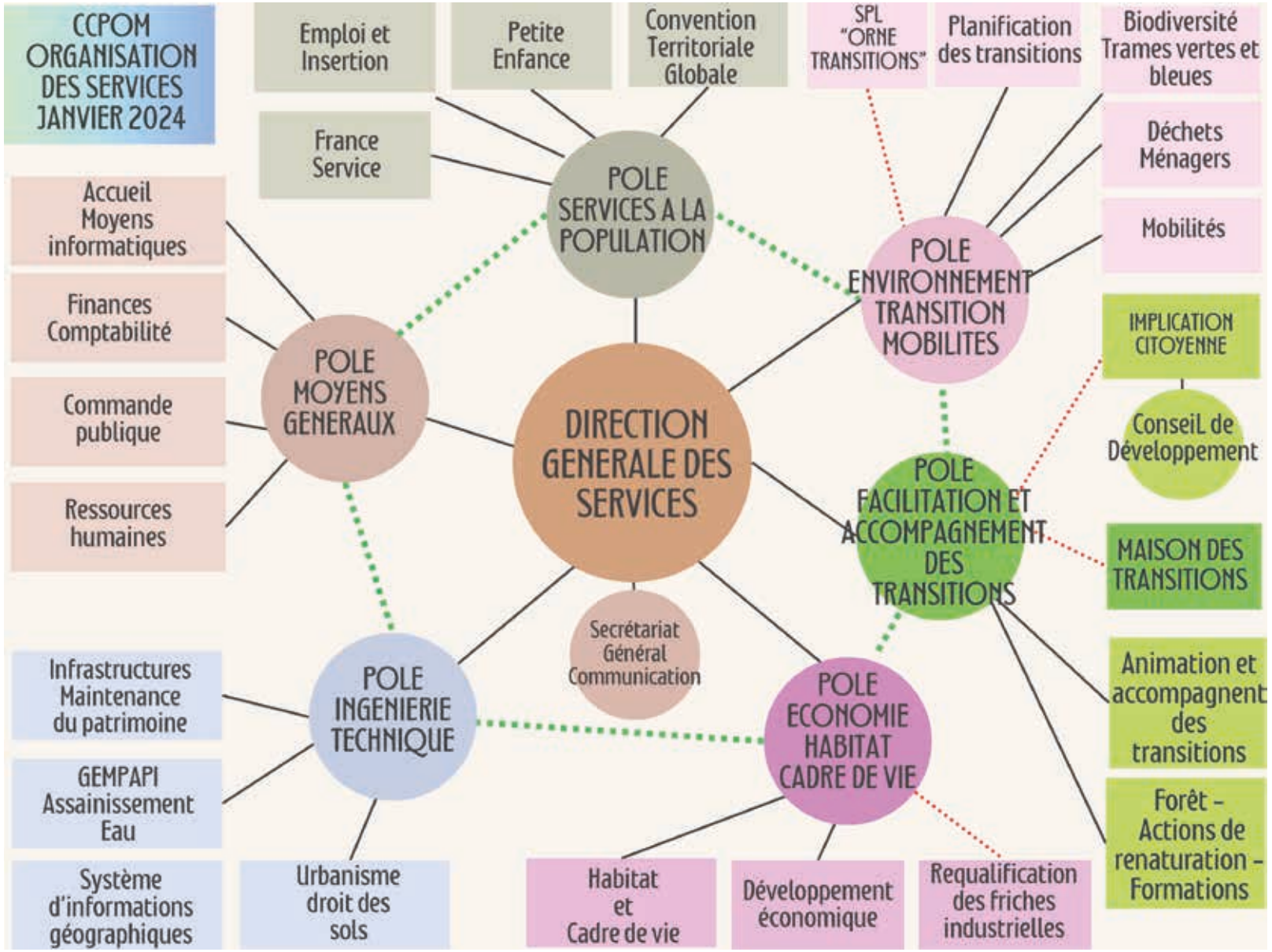
44
ans de moyenne d'âge

SERVICES DÉLÉGUÉS

68
agents
petite enfance
représentant 62 ETP

32
agents
déchets ménagers
représentant 30 ETP

2
agents
pôle entrepreneurial



LES FINANCES

BUDGET TOTAL DE FONCTIONNEMENT : 19 331 343 €

BUDGET PRINCIPAL : 11 679 764 €

BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS : 6 829 250 €

BUDGET ANNEXE CHAMPELLE : 8 233 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI : 814 095 €

BUDGET PRINCIPAL TOTAL DE FONCTIONNEMENT : 11 679 764 €



Opérations non ventilables
6 216 214 €



Charges générales et Communication
1 414 265 €



Famille, santé, action sociale et Maisons de services
1 114 980 €



Interventions économiques
364 664 €



Aménagement des territoires et habitat
921 543 €



Gens du voyage
405 000 €



Eau
628 201 €



Développement durable
49 261 €



Mobilité
91 116 €



Emploi
217 728 €



Environnement
256 789 €

BUDGET TOTAL D'INVESTISSEMENT (OPÉRATIONS RÉELLES, CONSOLIDÉS) : 5 501 449.67 €

PRINCIPALES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT :

Versement de fonds de concours pour les maisons de santé
556 952 €

Attribution de compensation d'investissement
435 751 €

Remboursement du capital de la dette
425 270, 65 €

Versement d'une avance d'investissement au SM des Portes de l'Orne pour
1 000 000 €

CAPACITÉ D'AUTO-FINANCEMENT BRUTE =
1 148 243, 85 €

CAPACITÉ D'AUTO-FINANCEMENT NETTE =
730 339, 69 €

EN COURS DE LA DETTE AU 31/12/2025 =
3 381 257, 51 €

LES FAITS MARQUANTS 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et à mi-parcours de son déploiement, la CCPOM a souhaité renforcer la fiabilité de son action en matière de transition écologique.
A cet effet, une démarche de « budget vert », outil qui permet d'analyser les dépenses et recettes au regard de leur impact environnemental, a été entreprise.
Une première étape a été réalisée en 2024 par l'élaboration d'un Compte Financier Unique qui répond à ces objectifs.



© wutzkoh / Adobe Stock

PERSPECTIVES

La CCPOM poursuivra sa démarche par l'élaboration d'un véritable « budget vert » avec un double objectif :
- Mieux identifier les actions favorables ou défavorables à l'environnement afin d'orienter les choix budgétaires,
- Disposer d'un outil de suivi et d'évaluation facilitant la prise de décision et la communication auprès des élus et des habitants.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la CCPOM de concilier développement du territoire et transition écologique, tout en répondant aux exigences de la transparence financière.

LA COMMANDE PUBLIQUE

PRINCIPAUX MARCHÉS DE L'ANNÉE*

* non exhaustif



Marché de collecte des déchets ménagers – Attribué le 14 janvier 2025.



Marchés pour la fourniture et l'installation de mobilier, de décoration intérieure et de matériel multimédia au Pôle entrepreneurial « Le Phoenix » - Attribués le 17 février et le 3 juin 2025.



Contrat d'accord cadre pour l'entretien des espaces verts – Attribué le 15 octobre 2025



Marché pour l'étude diagnostic « Trame Verte et Bleue » sur le territoire de la CCPOM et plan d'actions pour restaurer les continuités écologiques – Attribué le 10 novembre 2025



Contrat d'accord cadre pour la distribution et l'acheminement de gaz naturel - Attribué le 18 décembre 2025



SMPO – Marché pour les travaux de réfection du pont sur l'Orne à Vitry-sur-Orne - Attribué le 30 juin 2025

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

3

marchés en appel d'offres pour un montant total de 13 643 515,89 € HT.

8

(6 CCPOM et 2 SMPO) marchés à procédure adaptée pour un montant total de 1 134 127,06 € HT (401 674 ,29 € HT + 732 452,77 € HT)

2

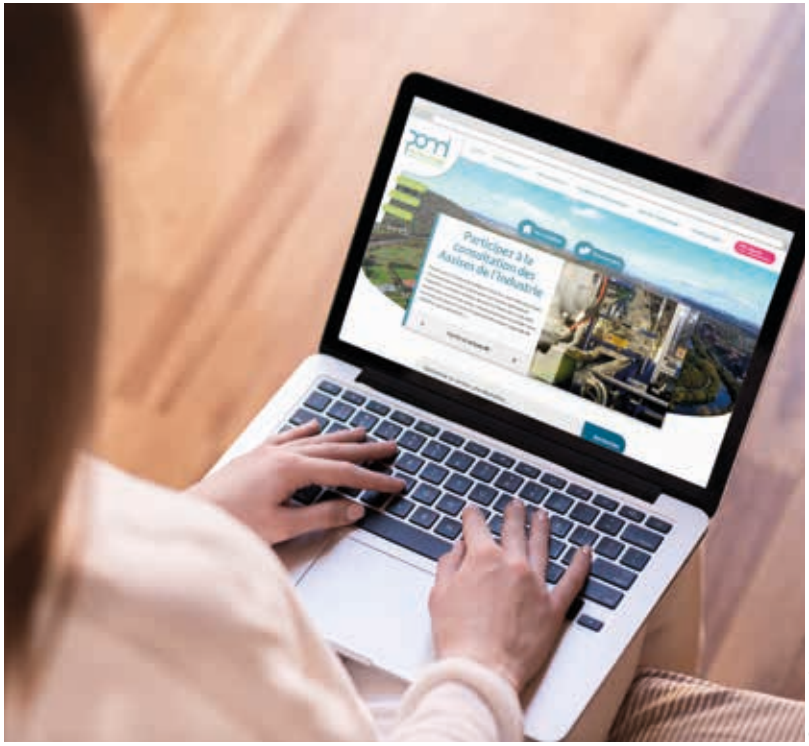
marchés inférieurs à 40 000 € HT pour un montant total de 28 868,48 € HT

COMMUNICATION

La communication publique constitue aujourd'hui un levier stratégique essentiel pour les collectivités territoriales. Elle ne se limite plus à la diffusion d'informations, mais s'inscrit dans une démarche globale de valorisation des politiques publiques, de transparence de l'action et de mobilisation des acteurs locaux. Pour la communauté de communes du Pays Orne Moselle, la communication répond ainsi à un double objectif : accompagner la mise en œuvre des compétences communautaires et renforcer l'attractivité du territoire en affirmant son identité et sa dynamique collective.

LE SITE INTERNET

Mis en ligne le 21 octobre 2023, le site internet de la communauté de communes a été consulté en moyenne par 131 visiteurs chaque jour. Les pages les plus consultées sont : la page Accueil et les pages concernant les 4 déchèteries. La page « Agenda des manifestations » a permis de mettre en avant 310 évènements organisés sur le territoire en 2025.



© Freepik

LE MAGAZINE « POM À LA UNE »

Deux éditions ont été publiées en juin et novembre 2025. 24 000 exemplaires ont été distribués en boîtes aux lettres sur l'ensemble du territoire pour chaque édition.





L'APPLICATION « PANNEAUPOCKET »

La communauté de communes finance l'adhésion à l'application mobile « Panneau Pocket » pour toutes les communes du territoire et l'intercommunalité, afin d'informer et d'alerter les habitants en temps réel. La formule retenue permet à la communauté de diffuser des panneaux, après validation par les communes, directement sur les comptes des villes concernées par l'information.
Au 31 décembre 2025, il y avait 1 123 abonnés au compte de la CCPOM.

Taux de pénétration dans les foyers par commune au 31 décembre 2025

(Nombre d'abonnés par rapport au nombre de foyers dans la commune)

COMMUNES	NOMBRE D'ABONNÉS	NOMBRE DE FOYERS	TAUX DE PÉNÉTRATION DANS LES FOYERS
Amnéville	4 177	4 778	87 %
Bronvaux	550	258	213 %
Clouange	967	1589	61 %
Marange-Silvange	1 853	3 115	59 %
Montois-la-Montagne	823	1 227	67 %
Moyeuvre-Grande	801	3 412	23 %
Moyeuvre-Petite	355	208	171 %
Pierrevillers	1 098	700	157 %
Rombas	2 503	4 470	56 %
Rosselange	938	1 273	74 %
Sainte-Marie-aux-Chênes	3 062	1 943	158 %
Vitry-sur-Orne	914	1 370	67 %

LES PARTENARIATS

Plusieurs manifestations ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs, dans le cadre de la promotion de l'identité communautaire.
Le montant des subventions attribuées dans le cadre de ces partenariats s'est élevé à 8 500 € pour l'année 2025.

LES PERSPECTIVES

Renforcer et développer la communication communautaire

La CCPOM poursuivra le développement et l'intensification de sa communication afin de renforcer la visibilité de ses actions, de mieux informer les habitants et de valoriser les initiatives du territoire. Cette dynamique se traduira notamment par l'augmentation du nombre d'éditions annuelles du magazine communautaire, ainsi que par la progression du nombre d'abonnés à PanneauPocket, pour favoriser une information directe et réactive auprès des habitants.

La présence de la communauté de communes sur les réseaux sociaux sera également développée afin d'accroître la visibilité des projets, services et actualités communautaires. L'agenda communautaire en ligne sera davantage promu auprès des communes, associations et organisateurs d'événements, afin d'en faire un outil partagé de valorisation des manifestations du territoire.

Enfin, la CCPOM renforcera sa visibilité par l'accompagnement d'événements locaux, notamment à travers la signature de conventions de partenariat avec les organisateurs.

L'objectif est ainsi de construire une communication plus régulière, plus visible, plus numérique et davantage en lien avec les habitants et les acteurs du territoire.

Instruction des autorisations d'urbanisme

La communauté de communes exerce la compétence relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 12 communes membres et pour la commune de Saint-Ail. Ce service accompagne les communes dans l'application de la réglementation et assure un rôle d'appui technique et juridique auprès des élus.

NOTRE PRIORITÉ

Notre priorité est de garantir une instruction sécurisée et homogène des dossiers, tout en réduisant les délais de traitement.

LES FAITS MARQUANTS 2025

- Poursuite de la généralisation de la saisine par voie électrique (SVE) : depuis 2022 les demandeurs d'autorisations d'urbanisme peuvent réaliser le dépôt de leur demande d'autorisation en ligne.
- Formation continue des instructeurs face aux évolutions réglementaires
- Participation à trois réunions du Club ADS qui accompagne les collectivités dans l'application du droit des sols et échange sur les bonnes pratiques et difficultés
- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et des Plans de Prévention des Risques



© Freepik

PERSPECTIVES

En 2025, le service poursuivra la modernisation de ses pratiques avec deux chantiers majeurs :
- La mise en place de l'interface PLAUT'AU @CTES pour la télétransmission dématérialisée des autorisations d'urbanisme au contrôle de légalité
- La réorganisation et la mise à jour du logiciel de cartographie

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

2 291

demandes d'autorisation d'urbanisme (+ 3,24 % par rapport à 2024).

177

permis de construire (- 6.84 % par rapport à 2024).

990

déclarations préalables (+ 4.32 % par rapport à 2024).

1 106

certificats d'urbanisme (+ 4.44 % par rapport à 2024).

Développement économique

Le développement économique demeure l'axe stratégique majeur de notre communauté de communes. Il constitue un des piliers principaux de notre projet de territoire.

LES FAITS MARQUANTS 2025

LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE NOS PARCS D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Parc d'activités communautaire Belle Fontaine : 1 cession de parcelle réalisée en 2025.

Parc d'activités communautaire Champelle : poursuite du développement du parc avec l'avancement des projets d'extension de La Fournée Dorée et d'implantation d'une base logistique WEERTS, contribuant au renforcement de l'activité économique et de l'attractivité du territoire.



LA POURSUITE DES PARTENARIATS ENGAGÉS

Moselle Attractivité : poursuite du partenariat et des actions en faveur du développement économique et de l'attractivité du territoire.

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle : préparation d'un partenariat autour du label « éco-défis » avec une convention signée début 2026.



LA POURSUITE DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

Initiative Lorraine Nord : poursuite du partenariat et maintien des permanences au Phoenix. En 2025, 9 projets ont été présentés dont 7 ont été accordés, pour un montant total de 129 000 € de prêts d'honneur attribués.

L'aide à l'immobilier d'entreprise (AMIE 57) : en partenariat avec Moselle Attractivité, une subvention de 9 780 € a été accordée en 2025, représentant 32 601 € d'investissement. Quatre dossiers sont par ailleurs en cours d'instruction. Trois dossiers validés en 2025 par le Département et la CCPOM, en attente de paiement, représentent 37 804 € de subventions, pour un montant total d'investissement de 593 908,57 €.

L'aide à la rénovation des vitrines : aucune subvention versée en 2025.

Le programme Territoire d'Industrie Nord Lorraine : la CCPOM poursuit son engagement dans la seconde phase du programme Territoires d'industrie 2023-2027. Ce dispositif permet aux entreprises du territoire de bénéficier d'appuis et de solutions dans plusieurs domaines :
- Transition écologique et énergétique,
- Investissements productifs et relocalisation,
- Écosystèmes et innovation,
- Recrutements et développement de compétences,
- Foncier industriel.



© littlewolf1989 / Adobe Stock

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

621
entreprises créées sur le territoire de la CCPOM en 2025

1 016
emplois sur les parcs d'activités communautaires

2 489
entreprises recensées sur le territoire.

PERSPECTIVES

POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La CCPOM poursuivra son action en faveur du développement et de l'accompagnement des entreprises du territoire, notamment à travers le renforcement des dispositifs d'aides financières et la poursuite des actions en faveur de l'investissement et du développement économique.
Cette démarche s'appuiera également sur le renforcement des partenariats avec les acteurs du développement économique, en particulier les chambres consulaires, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et de favoriser leur accompagnement.



LE PHOENIX

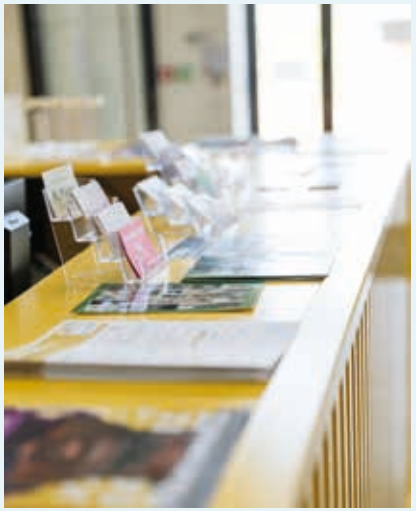
UNE PREMIÈRE ANNÉE AU SERVICE DE L'ENTREPRENEURIAT

Ouvert le 5 mai 2025 et inauguré le 9 juillet de la même année, le Phoenix constitue le nouveau pôle entrepreneurial de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle. Implanté sur le site des Portes de l'Orne, dans l'ancien bâtiment « Énergie » de l'usine, il symbolise la reconversion d'un patrimoine industriel emblématique en un lieu tourné vers l'innovation, la création d'entreprises et le développement économique du territoire. L'ambition est d'accompagner les porteurs de projet et les jeunes entreprises à chaque étape de leur développement, tout en proposant des espaces de coworking, des bureaux privatifs et des espaces dédiés aux événements professionnels.

Les activités couvrent des secteurs variés, illustrant la diversité des projets soutenus par la CCPOM : innovation numérique et événementielle avec **Logic Run,** accompagnement éducatif et philosophique avec **Le Temps de Grandir,** valorisation des savoir-faire locaux grâce à la **Distillerie La Lotharingienne,** économie circulaire avec **5R Environnement,** et accompagnement des parcours professionnels avec **Coache-moi si tu peux.**

Le Phoenix affirme également sa vocation de lieu d'accueil pour les événements économiques du territoire. Grâce à ses espaces modulables, il permet aux entreprises, collectivités et partenaires d'organiser réunions, séminaires, formations et conférences dans un cadre moderne et fonctionnel.









LE PHOENIX EN QUELQUES CHIFFRES

5 projets accueillis en pépinière sur 6 présentés

66 coworkers

24 porteurs de projet conseillés

17 animations organisées

114 participants

25 réservations extérieures ont été enregistrées dès sa première année

Tourisme

En 2025, la communauté de communes du Pays Orne Moselle poursuit son engagement en faveur d'un tourisme de qualité, en soutenant le développement du pôle touristique d'Amnéville et en valorisant les activités de pleine nature, notamment à travers le développement d'un réseau de sentiers de randonnée. À travers ces actions, elle affirme une ambition : faire du tourisme un véritable levier d'attractivité, de dynamisme et de valorisation du territoire, en s'appuyant sur la complémentarité de ses équipements, de ses paysages et de ses acteurs locaux.

LES FAITS MARQUANTS 2025

UN RÉSEAU DE SENTIERS POUR FAIRE DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE AUTREMENT

La Communauté de Communes a défini un schéma global de boucles de promenades et de randonnées reliées entre elles et maillant le territoire, afin de compléter l'offre de loisirs proposés aux touristes et à la population. 8 boucles et 20 liaisons, représentant un linéaire de 141 km, ont été identifiées et approuvées par le Département de la Moselle, au titre de sa compétence pour l'attractivité du territoire.

Afin de mettre en œuvre ce maillage, des travaux d'aménagement légers, d'entretien courant et de balisage ont été confiés à l'Association du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne, à travers une convention d'une durée de 2 ans. En parallèle, l'association poursuit son action d'entretien et le balisage des itinéraires existants.



2025 EN QUELQUES CHIFFRES

118
km de chemins de randonnée existants et entretenus

140
km de nouveaux itinéraires en cours de balisage

3 000
€/an pour l'entretien des sentiers

17 625
€/an pendant 2 ans pour le balisage des nouveaux itinéraires

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN FAVORISANT UN TOURISME DE QUALITÉ

Afin d'accompagner le développement du pôle touristique d'Amnéville, la Communauté de Communes a poursuivi son soutien à la SPL « Destination Amnéville Moselle », notamment par l'attribution de fonds de concours destinés à accompagner le financement de ses investissements.

Elle a également contribué à la définition et à la mise en œuvre de sa stratégie de communication et de promotion touristique, ainsi qu'à l'organisation d'animations visant à renforcer l'attractivité de la Cité des Loisirs d'Amnéville et, plus largement, le rayonnement touristique du territoire.

LA CITÉ DES LOISIRS EN QUELQUES CHIFFRES

400
ha de surface

4,1
millions de visiteurs

2,63
millions d'entrées payantes dont :
- 273 000 spectateurs au Galaxie
- 557 000 visiteurs au Seven Casino
- 412 000 visiteurs au Zoo et au Festival Luminescences

260 000
nuitées tous modes d'hébergement confondus

25 **activités**

30 **restaurants**

+ de 2 000
emplois directs et indirects en haute saison

PERSPECTIVES

RENFORCER ET DÉVELOPPER LE PÔLE TOURISTIQUE D'AMNÉVILLE

Avec plus de 2 000 emplois, le site touristique et thermal d'Amnéville est un géant du tourisme en Moselle. Un acteur touristique majeur qui connait une remontée en puissance et retrouve son niveau de fréquentation d'avant la crise sanitaire.

Réunies sous la nouvelle marque « Cité des Loisirs », les 70 activités du site vont bénéficier d'une promotion commune et d'un réaménagement global déjà largement engagé.

Le Département de la Moselle, la Région Grand Est, les Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle et les Villes d'Amnéville, Hagondange, Marange-Silvange et Rombas, ont acté « ensemble » un accompagnement financier important pour la mise en œuvre d'un programme global d'investissement mixte évalué à 65 millions d'euros et une nouvelle augmentation du capital de la SPL à hauteur de 9 millions d'euros. Elles réaffirment ainsi leur confiance dans un site dont l'avenir paraissait fortement compromis il y a quelques années.
Le Département de la Moselle qui détient désormais 39 % du capital, devient l'actionnaire principal et a pris la présidence de la Société Publique Locale, renommée « Destination Amnéville Moselle ».

Cette dynamique de la Cité des Loisirs impulsée par le Département de la Moselle vise à lui redonner un second souffle avec des investissements conséquents.

En 2026, la communauté de communes continuera à accompagner la SPL « Destination Amnéville Moselle » par l'attribution de fonds de concours qui lui permettront de financer ces investissements. Au-delà de ces investissements il était également nécessaire de renforcer l'animation du site afin de le faire vivre. Elle accompagnera la SPL pour l'élaboration et la mise en œuvre de sa communication promotionnelle et d'animations sur la Cité des Loisirs d'Amnéville.

Prévention, gestion, élimination et valorisation des déchets ménagers

La communauté de communes du Pays Orne Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

LES FAITS MARQUANTS 2025

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

À la suite de l'attribution des marchés en 2024, la société CITRAVAL assure la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective, en porte-à-porte et en apport volontaire.
13 416 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2025, contre 13 574 tonnes en 2024, soit une réduction de 1,2 %.
2 627 tonnes de papiers et emballages issus de la collecte sélective ont été collectés en 2025, contre 2 608 tonnes en 2024.
1 402 tonnes de verre ont été collectés en apport volontaire en 2025, contre 1 552 tonnes en 2024.

TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Le traitement des ordures ménagères résiduelles est assuré par HAGANIS depuis le 1er janvier 2022, dans le cadre d'un marché de cinq ans. Elles font l'objet d'une valorisation énergétique, avec récupération de chaleur pour le réseau de chauffage urbain messin et production d'électricité.

Depuis 2024, CITRAVAL assure le tri, le conditionnement et la reprise des emballages ménagers, ainsi que du papier et du verre issus de l'apport volontaire. Les emballages sont massifiés à Rombas puis triés à Chavelot (Vosges), tandis que le papier et le verre sont conditionnés à Rombas avant leur acheminement vers les filières de recyclage.



LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

La CCPOM dispose de quatre déchèteries implantées à AMNÉVILLE, MARANGE-SILVANGE, MOYEUVRE-GRANDE et SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES, dont la gestion et l'exploitation sont assurées par CITRAVAL.

Le traitement des déchets est réparti en 9 lots confiés à différents prestataires et une dizaine d'éco-organismes qui interviennent dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

La collecte des encombrants en porte-à-porte et leur dépôt en déchèterie ont été confiés à EICLOR.

14 876 tonnes de déchets ont été reçus en déchèteries en 2025, contre 14 842 tonnes en 2024, dont 2 229 tonnes collectées et traitées par des éco-organismes.



LE TRI HORS FOYERS

La CCPOM a répondu à l'appel à projet lancé par CITEO pour développer le tri hors foyer, dans le but de pouvoir trier partout, tout le temps, même sur l'espace public. Sa candidature a été retenue et la CCPOM va pouvoir bénéficier, et faire bénéficier les communes membres, de soutiens financiers pour s'équiper en corbeilles de rue bi-flux, c'est-à-dire où les emballages à trier et les autres déchets sont séparés. Une convention a été passée avec 6 communes volontaires du territoire et le Syndicat Mixte des Portes de l'Orne pour le développement du tri hors foyer.



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Depuis 2021, la CCPOM propose aux communes qui le souhaitent d'organiser une collecte de sapins de Noël après les fêtes, et prend en charge l'enlèvement et le traitement sur un site de compostage de ces déchets verts.
En 2025, pour plus de visibilité, des banderoles ont été affichées sur les points de regroupement mis en place par les communes participantes : Amnéville, Clouange, Moyeuvre-Grande, Pierrevillers, Rombas, Rosselange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne.



NOUVELLES FILIÈRES DE TRI EN DÉCHÈTERIE

De nouvelles filières de valorisation ont été mises en place en déchèterie, qui concernent les Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment (PMCB) :
- Le plâtre,
- les menuiseries vitrées,
- les plastiques liés au bâtiment (à Amnéville uniquement).



LE RÉEMPLOI ET LA RÉPARATION : ORGANISATION D'UN REPAIR CAFÉ

Ce rendez-vous organisé autour de la réparation permet de réunir des amateurs bénévoles et bricoleurs pour aider à réparer les objets du quotidien en panne que chacun aura apportés. L'objectif est de réduire la quantité de déchets en prolongeant la durée de vie des objets et en luttant contre l'obsolescence programmée, mais aussi de créer du lien social et de valoriser les savoir-faire.

En 2025, 10 Repair Cafés ont été organisés dans le bâtiment du Cap'Orne, avec la participation de 18 réparateurs bénévoles. Plus de 215 objets ont été apportés et la majorité a été réparée.

Repair Café
Jeter ? Pas question !

OPÉRATION DE COLLECTE DE JOUETS : LAISSE PARLER TON CŒUR

Fin 2025, la CCPOM a relayé l'opération « Laisse parler ton cœur », qui a permis de collecter plus de 600 kg de jouets, dans 18 points de collecte (mairies, médiathèque, Cap'Orne) ! Les jouets ont été récupérés par les associations ARGUS et Solidarité Rombas, pour être offerts à des familles modestes ou revendus à prix solidaire, à l'approche des fêtes de fin d'année.





SUBVENTION POUR LA RÉDUCTION DES BIODÉCHETS

Afin d'offrir un panel de solutions pour le tri à la source des biodéchets, la CCPOM propose une subvention pour l'achat de composteur, en bois ou en plastique, de lombricomposteur ou pour l'achat de poulailler. L'aide octroyée est fixée à 50 % du prix d'achat TTC, plafonnée à 75,00 € pour un composteur ou un lombricomposteur et à 100 € pour un poulailler.

En 2025, la CCPOM a reçu 28 demandes de subvention : 6 pour un poulailler, 22 pour un composteur, et a versé un total de 1 761,05 € de subvention.

AUTRE SUBVENTION POUR LA RÉDUCTION DES BIODÉCHETS

La CCPOM a mis en place une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui font l'achat de couches lavables pour bébé.
En 2025, la CCPOM a attribué 1 subvention d'un montant de 100 €.

13 subventions ont été versées depuis la mise en place du dispositif en 2021, pour un montant total de 1 036,26 €.

PERSPECTIVES

CRÉATION D'UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE

Dans le cadre du développement du projet des Portes de l'Orne, le déplacement de l'actuelle déchèterie d'Amnéville est prévu. Une mission de maîtrise d'œuvre est en cours afin de définir le projet et de préparer le lancement des travaux.

MISE AUX NORMES ET MODERNISATION DES AUTRES DÉCHÈTERIES

Toutes les déchèteries de la CCPOM ont été construites entre 2004 et 2006. Aujourd'hui, avec les nouvelles contraintes réglementaires et les nouvelles filières de valorisation, les déchèteries ne répondent plus tout à fait aux besoins liés à l'évolution en matière de tri des déchets. C'est pourquoi la CCPOM souhaite mener une opération de modernisation et de mise aux normes de ses déchèteries. Compte tenu de l'investissement et afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers, les travaux seront échelonnés sur plusieurs années.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Fin 2025, la CCPOM a confié une mission d'accompagnement à un bureau d'études pour l'élaboration de son PLPDMA. Ce plan, réfléchi en concertation avec les acteurs du territoire, va permettre de faire émerger des actions visant à réduire les quantités de déchets produits par les habitants et les professionnels, afin de maitriser les coûts, limiter les impacts sur l'environnement et développer l'économie circulaire.



© Magnific



© Magnific

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

13 400
tonnes d'Ordures ménagères résiduelles collectées

2 630
tonnes de collecte sélective (emballages ménagers recyclables et papier) collectées

1 400
tonnes de verre collectées

14 875
tonnes collectées en déchèterie

Protection et mise en valeur de l'environnement

Dans un contexte marqué par les défis du changement climatique et l'érosion de la biodiversité, la communauté de communes réaffirme avec force son engagement en faveur de la protection et de la valorisation de son environnement. Cette ambition, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable et de résilience territoriale, se traduit par des actions concrètes en faveur de la préservation de la biodiversité, de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques.

LES FAITS MARQUANTS 2025

TRAME VERTE ET BLEUE : POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

Avec le soutien de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau, suite à la réponse à un appel à projet, la CCPOM a démarré une étude permettant d'identifier les trames vertes et bleues sur le territoire, et faire émerger un programme d'actions pour la restauration et la préservation des continuités écologiques terrestres et aquatiques.

L'objectif est de préserver un réseau d'espaces naturels cohérent, qui doit permettre d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction…), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.





PERSPECTIVES

2026 : MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

En 2026, la CCPOM poursuivra la démarche engagée en faveur des trames vertes et bleues à travers la réalisation d'un état des lieux écologique du territoire. Cette phase permettra de mieux identifier les continuités écologiques, les réservoirs de biodiversité ainsi que les éventuelles ruptures et zones à enjeux.
Afin de compléter les données existantes, cet état des lieux s'appuiera également sur des prospections de terrain, telles que la pose de pièges photographiques et la réalisation de prospections nocturnes à la recherche d'amphibiens. Ces investigations permettront d'améliorer la connaissance de la biodiversité locale par la recherche d'espèces cibles.

Les résultats de ce diagnostic seront ensuite présentés lors de la Formation-Action Trame verte et bleue, destinée aux élus et aux techniciens de la CCPOM, afin de partager les connaissances acquises, de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux liés aux continuités écologiques et de favoriser leur prise en compte dans les projets et politiques publiques de l'intercommunalité.

DÉVELOPPER UN PARTENARIAT AVEC L'ONF EN FAVEUR DES ESPACES FORESTIERS

En 2026, la CCPOM poursuivra son engagement en faveur de la préservation et de la gestion durable des espaces forestiers à travers la mise en place d'un partenariat avec l'Office national des forêts (ONF). Cette démarche vise à renforcer les échanges entre les acteurs du territoire, à partager les connaissances sur les enjeux forestiers locaux et à favoriser une meilleure coordination des actions menées en faveur des milieux forestiers.
Ce partenariat permettra notamment d'aborder les différentes problématiques liées à la gestion des massifs forestiers, à la préservation de la biodiversité, à l'adaptation des forêts au changement climatique ainsi qu'à la conciliation des différents usages de ces espaces. Les échanges avec l'ONF et les acteurs concernés contribueront ainsi à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans les réflexions et projets portés à l'échelle intercommunale.

GEMAPI

Dans le cadre de sa compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la communauté de communes entend poursuivre et renforcer ses actions en faveur de la prévention des risques d'inondation et de la préservation des écosystèmes aquatiques.
Face à l'évolution du climat et à l'augmentation de la fréquence des épisodes météorologiques extrêmes, il devient impératif d'adapter notre territoire à ces nouvelles réalités. La gestion équilibrée et durable des cours d'eau, des zones humides et des ouvrages hydrauliques constitue un enjeu majeur, tant pour la sécurité des populations que pour la préservation de la biodiversité. Ainsi, la CCPOM s'engage à :
- Développer et entretenir des ouvrages de protection contre les inondations, en lien avec les syndicats de bassin et les partenaires institutionnels ;
- Poursuivre les actions de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques pour améliorer leur capacité naturelle de rétention des eaux et limiter les risques de débordement ;
- Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux (habitants, agriculteurs, entreprises) dans la mise en œuvre de bonnes pratiques pour une gestion plus résiliente des eaux pluviales ;
- Intégrer la gestion du risque inondation dans l'aménagement du territoire, en veillant à limiter l'artificialisation des sols et en favorisant les solutions fondées sur la nature.



© Freepik

L'habitat

L'accès à un logement de qualité pour tous est un enjeu majeur pour la communauté de communes. Consciente des défis liés à l'évolution démographique, à la transition écologique et aux besoins en logements adaptés à tous les publics, nous entendons poursuivre et renforcer notre politique de l'habitat.

LES FAITS MARQUANTS 2025

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

La mise en œuvre du 3e Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé par le conseil communautaire le 3 septembre 2020 s'est poursuivi en 2025. Ce PLH se décline en cinq orientations :
- Poursuivre la requalification du parc de logements existants et la valorisation du cadre de vie ;
- Diversifier l'offre de logements afin de faciliter les parcours résidentiels ;
- Maîtriser le développement résidentiel pour préserver la ressource foncière ;
- Répondre aux besoins des publics spécifiques ;
- Animer et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat.



L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

La mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) conclue en 2023 entre l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) et la communauté de communes du Pays Orne Moselle s'est poursuivie et achevée en 2025. L'OPAH agit sur plusieurs problématiques :
- La lutte contre l'habitat indigne ou indécent ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- L'adaptation des logements au handicap et au vieillissement ;
- La surveillance et l'accompagnement des copropriétés fragiles.

L'OPÉRATION RAVALEMENT DE FAÇADES

La communauté de communes a poursuivi et renforcé sa campagne de ravalement de façade. Après une première évolution du règlement fin 2023 ayant permis d'étendre le dispositif à l'ensemble du territoire, une nouvelle modification est intervenue en avril 2025 afin d'assouplir les conditions d'attribution : suppression de l'obligation d'isolation thermique par l'extérieur et révision des plafonds d'aide (500 € pour les maisons individuelles et 1 000 € pour les copropriétés), afin d'adapter le dispositif à l'augmentation du nombre de dossiers dans un contexte budgétaire constant.



© Freepik

CAMPAGNE D'ISOLATION THERMIQUE

La communauté de communes a poursuivi sa campagne d'isolation thermique destinée à soutenir les propriétaires réalisant des travaux d'isolation des murs par l'extérieur et des combles perdus. Fin 2023, le règlement a été assoupli afin de permettre le cumul avec MaPrimeRénov'. En 2025, le dispositif a de nouveau évolué avec la création d'un bonus de 1 000 € pour l'isolation thermique par l'extérieur et de 500 € pour l'isolation des combles perdus lorsque des matériaux biosourcés sont utilisés, afin d'encourager le recours à des solutions plus respectueuses de l'environnement.





ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Afin de renforcer la dynamique territoriale en faveur de la rénovation énergétique, la communauté de communes s'est engagée pour la période 2025-2029 dans un Pacte Territorial France Rénov', conclu avec l'État, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la Région. Cette convention permet de proposer aux ménages un parcours d'information, de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique.
La mise en œuvre de ces missions est confiée à la SPL Orne Transition depuis 2024, pour un montant annuel de 120 000 €. En contrepartie, la CCPOM bénéficie d'un soutien financier de 40 000 € de l'ANAH et de 8 000 € de la Région Grand Est.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

La communauté de communes contribue au Fonds de Solidarité pour le Logement. Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil départemental de la Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement. **En 2024, le total des aides accordées par le FSL aux habitants des communes de la CCPOM représente une somme de 192 755,83 € pour un total de 779 interventions au titre de ce dispositif.**

AIDE AU SURCOÛT FONCIER

Afin de contribuer à l'effort du développement du parc social, la communauté de communes alloue une subvention aux bailleurs sous la forme d'une aide au surcoût foncier. Cette aide est octroyée aux opérations de construction neuve de logements sociaux. Sont éligibles les logements sociaux financés en PLAI et les logements de petite taille de type T1-T2.
La communauté de communes participe à hauteur de 40 % du surcoût foncier constaté, dans la limite de l'estimation des domaines, de 4 000 € maximum par logement PLAI ou T1/T2 et de 5 000 € maximum par logement PLAI et T1/ T2. Une bonification supplémentaire est accordée à hauteur de 10 % aux bailleurs qui réalisent des opérations de construction de logements sociaux sur le territoire de communes qui sont en déficit au titre de la loi « SRU ».

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

69 **subventions versées dans le cadre de l'OPAH pour un montant total de 1 436 299,16 € (dont 64 136€ par la CCPOM). Montant des travaux réalisés : 2 079 364 €**

53 **subventions versées en 2025 dans le cadre de la campagne d'isolation thermique pour un montant de 52 598 €**

49 **subventions versées en 2025 dans le cadre de l'opération ravalement de façades pour un montant de 48 500 €**

EN 2025, L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE A REPRÉSENTÉ :

697 **informations de premier niveau**

423 **conseils personnalisé**

23 **accompagnements complets.**

AIDE À LA PREMIÈRE INSTALLATION DANS UN LOGEMENT

La communauté de communes a un dispositif d'aide au premier emménagement destiné aux jeunes du territoire. Cette aide, d'un montant forfaitaire de 200 €, permet aux jeunes s'installant sur le territoire de pouvoir acquérir le mobilier de première nécessité.
En 2025, l'aide a été accordée sur le territoire pour un montant de 200 €.

GARANTIES D'EMPRUNTS

Depuis 2014, la communauté de communes accorde sa garantie aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de la réalisation d'opération de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux. Afin de partager le risque lié à la garantie, la communauté de communes intervient à parité avec la commune sur le territoire de laquelle l'opération est réalisée, dans la limite de 25 % du montant de l'emprunt et en complément de la garantie du département.
En 2025, la communauté de communes a accordé sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement de 5 emprunts :
- D'un montant de 192 115,75 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et des consignations pour la réalisation de 6 logements ;
- d'un montant de 888 112,25 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et des consignations pour la réalisation de 34 logements ;
- d'un montant de 1 154 681,25 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et des consignations pour la réalisation de 44 logements ;
- d'un montant de 1 148 964,75 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et des consignations pour la réalisation de 43 logements ;
- d'un montant de 1 735 976,75 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et des consignations pour la réalisation de 51 logements.

Au 31 décembre 2025, le montant total des emprunts garantis s'élève à 83 369 879 €, dont 20 842 469 € garantis par la CCPOM. Les garanties accordées par la CCPOM représentent un montant d'annuités de 774 838,76 €. À cette même date, le capital restant dû au titre des emprunts garantis par la CCPOM s'élève à 18 967 688,13 €.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La communauté de communes a transféré au syndicat mixte SM3A, la compétence pour la « création, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » depuis le 1er janvier 2018.
En 2025, la participation au SM3A a été de 385 000 €.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Dans un objectif d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques liées au logement social, la loi ALUR et la loi Égalité et Citoyenneté ont confié aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux. Les EPCI se doivent ainsi de créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). L'adoption du règlement intérieur inscrite à l'ordre du jour du Bureau Communautaire du 14 avril 2025 a été différé à une date ultérieure.

PARTENARIATS

La communauté de communes a poursuivi les partenariats qu'elle a de longue date avec plusieurs organismes intervenant dans le domaine du logement :
- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) qui apporte une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes les questions de logement.
- Le Comité Local pour le Logement des Jeunes (CLLAJ) qui propose une aide aux jeunes de 18 à 30 ans, en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement.

PERSPECTIVES

L'année 2026 sera marquée par plusieurs projets structurants pour la politique de l'habitat de la CCPOM :
- Élaboration du prochain Programme Local de l'Habitat (PLH) : le PLH arrivant à échéance en novembre 2026, une consultation sera lancée afin de sélectionner un bureau d'études pour accompagner l'élaboration du prochain document, qui devrait se poursuivre jusqu'au début de l'année 2028.
- Pérennisation des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat : l'OPAH étant arrivée à son terme le 31 décembre 2025, la CCPOM devra définir un nouveau cadre d'intervention permettant de poursuivre les aides en faveur de l'amélioration de l'habitat.
- Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF) : conformément aux obligations réglementaires, la CCPOM mettra en œuvre un observatoire permettant de suivre les évolutions du parc de logements et du foncier et de disposer d'un outil d'aide à la décision.
- Mise en œuvre d'une stratégie foncière intercommunale : à la suite de l'étude réalisée par l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), la CCPOM poursuivra ses travaux afin de définir et mettre en œuvre une stratégie foncière à l'échelle du territoire.

Petite enfance, enfance et jeunesse

Dans un contexte où les familles sont confrontées à des défis sociaux croissants, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle fait de la petite enfance une priorité de son Projet de Territoire. Avec cinq structures multi-accueil, une offre diversifiée de 180 berceaux et un Relais Petite Enfance dédié, la collectivité renforce son accompagnement pour répondre au plus près des besoins des parents et des jeunes enfants.

LES FAITS MARQUANTS 2025

LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Depuis le 1er janvier 2025, le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) est déployé sur l'ensemble du territoire national. Cette réforme conforte le rôle des collectivités dans l'organisation de l'accueil du jeune enfant et dans l'accompagnement des familles, en leur confiant de nouvelles responsabilités en matière de planification, d'information et de coordination.

En tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant (AO), la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle participe pleinement à la mise en œuvre de ce nouveau service public. Son action vise à garantir une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles, à favoriser l'égalité d'accès aux modes d'accueil et à soutenir la qualité des services proposés sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes exerce quatre missions principales :
- recenser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire ;
- informer et accompagner les familles et les futurs parents dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil ;
- planifier le développement de l'offre d'accueil au regard des besoins identifiés ;
- soutenir la qualité des modes d'accueil et accompagner leur évolution.

Par la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance, la Communauté de Communes réaffirme son engagement en faveur d'un service public de proximité, contribuant à l'attractivité du territoire, à l'accompagnement des familles et au développement harmonieux des jeunes enfants.



© pexels

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

Les crèches communautaires

180
la capacité d'accueil des 5 structures multi-accueil en nombre de berceaux.

412
enfants accueillis en 2025, issus de 368 familles différentes.

Le Relais Petite Enfance

298
assistants maternels en activité.

1 495
personnes ont pris contact avec le RPE en 2025.

1 055
places d'accueil en 2025.

9
nouveaux agréments.

UNE ANNÉE DE BILAN POUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2025

L'évaluation conduite par la CCPOM a mis en évidence le renforcement de la coordination des services aux familles et la consolidation d'une offre territoriale diversifiée.
Le territoire dispose désormais de 5 multi-accueils (180 places), complétés par 1 084 places d'accueil individuel, 48 places en MAM et 68 places en micro-crèches.

La période a notamment été marquée par :
- La participation du Relais Petite Enfance à la Semaine de Promotion du Métier d'Assistant Maternel au mois de novembre ;
- La création de livrets passerelles, contenant photos et légendes des espaces de vie de chaque école maternelle, en étroite collaboration avec l'Éducation nationale et mis à disposition dans les crèches et au Relais Petite Enfance ;
- L'adhésion de la CCPOM à une démarche expérimentale, développée par la Caf de la Moselle en partenariat avec les Fédérations d'Éducation Populaire et le SDJES, visant à enrichir les pratiques éducatives des professionnels des Accueils Collectifs de Mineurs, sous la forme de séquences pédagogiques ;
- La création du Comité Local sur la Parentalité ayant pour vocation de fédérer les partenaires intervenant auprès des familles afin de favoriser l'interconnaissance, la coordination des actions, le partage de pratiques et l'identification des besoins émergents du territoire.



RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'année 2025 a également été marquée par le renouvellement de la Convention territoriale globale (CTG), qui couvrira la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030. Véritable feuille de route partenariale entre la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, les communes membres et la Caisse d'allocations familiales, la CTG constitue un levier essentiel pour coordonner et renforcer les politiques publiques en faveur des familles et de la cohésion sociale.
Dans cette perspective, un diagnostic intercommunal approfondi a été conduit afin d'actualiser la connaissance du territoire, d'identifier les évolutions démographiques et sociales, de mesurer l'adéquation entre les besoins des habitants et l'offre de services existante, ainsi que de valoriser les actions déjà engagées par l'intercommunalité et les communes.
Ce travail partagé a permis de mettre en évidence les principaux atouts du territoire, d'identifier les points de vigilance et de faire émerger les opportunités de développement. Il constitue un véritable outil d'aide à la décision pour orienter les politiques publiques dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits.
Afin de partager les constats, de définir les orientations stratégiques et de co-construire le futur programme d'actions, plusieurs temps de travail ont rythmé la démarche :
- Comité de pilotage consacré à la présentation du diagnostic de territoire et à la préparation du Forum des acteurs.
- Organisation du Forum des acteurs, réunissant les professionnels et partenaires mobilisés autour des thématiques de la Convention territoriale globale.
- Comité de pilotage dédié à la définition des orientations stratégiques de la future Convention Territoriale Globale.
- Séminaire de travail consacré à la co-construction des préconisations d'actions.
- Comité de pilotage consacré à l'élaboration du plan d'actions opérationnel de la future Convention territoriale globale.

À l'issue de cette démarche partenariale, les enseignements du diagnostic et les contributions des différents acteurs ont permis de construire un plan d'actions opérationnel définissant les priorités d'intervention pour les cinq années à venir. Ce plan d'actions contribuera à la mise en œuvre du projet de territoire et au renforcement de la coordination des politiques publiques en faveur des habitants.



© Freepik

PERSPECTIVES

Développer les services à la petite enfance

La Communauté de Communes poursuivra son engagement en faveur de l'accueil des jeunes enfants, avec la création d'une sixième structure à Moyeuvre-Grande, mais également par le renforcement des équipements existants et le soutien aux différents modes de garde, notamment les assistantes maternelles.
Cette politique vise à proposer aux familles une offre diversifiée, accessible et adaptée à leurs besoins, tout en veillant à garantir une répartition équilibrée des solutions d'accueil sur l'ensemble du territoire.

Les services de proximité

Le développement d'une offre de services de proximité attractive constitue un levier stratégique pour les communautés de communes. Il permet d'assurer une réponse adaptée aux besoins essentiels des habitants, tout en favorisant la cohésion sociale et territoriale.

NOTRE PRIORITÉ

Réduire les inégalités d'accès aux services publics et renforcer l'attractivité du territoire, en répondant aux besoins des habitants et des acteurs économiques.
Face aux attentes en matière de services de proximité et de qualité de vie, la Communauté de Communes poursuit son engagement à travers :

- le développement des services de proximité ;
- le renforcement de l'offre d'accueil de la petite enfance ;
- le soutien aux familles et aux publics vulnérables ;
- le développement du lien social, notamment par le soutien aux associations, aux initiatives locales et aux équipements culturels et sportifs.



LES FAITS MARQUANTS 2025

La poursuite du développement des maisons « France Services »
Engagée depuis 2020 dans le développement de services de proximité, la communauté de communes a créé trois sites France Services à Rombas, Moyeuvre-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes. Depuis 2022, ces trois sites permettent aux habitants d'accéder plus facilement aux services publics et ont obtenu la labellisation « France Services » en multisite.
Depuis le 1er juin 2025, les usagers peuvent bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches administratives en ligne dans de nouveaux locaux, sur la commune de Marange-Silvange dans le bâtiment de l'Agence Postale, place Pierre Mendès France.
L'ouverture de ce nouvel espace France Services est une avancée importante pour la Communauté de Communes, qui met en avant son engagement en faveur de la proximité et de l'accessibilité des services publics. Les espaces renforcent la cohésion sociale en permettant à tous d'accéder aux mêmes droits et services. L'extension de ce réseau est donc une réponse concrète aux défis d'accessibilité, et un véritable atout pour le territoire. Cette initiative s'inscrit également dans une volonté de réduire la fracture numérique et sociale, en apportant des solutions concrètes



pour faciliter la vie administrative des usagers.
En parallèle, l'antenne du site de Rombas qui se situait au siège de la communauté de communes a déménagé en mai 2025 au centre-ville à proximité de la mairie, dans des locaux plus accessibles.
Sur ces 4 sites, 6 conseillères assurent un accompagnement au-delà des plages minimales prévues sur les quatre sites, en fonction des besoins exprimés par les usagers. Elles sont également appuyées depuis mai 2022 par une conseillère numérique communautaire, qui propose à la fois des permanences individuelles et des ateliers collectifs.
Sur le plan financier, l'État a porté sa subvention de fonctionnement à 47 500 € (contre 40 000 € en 2024 et 35 000 € en 2023).



2025 EN QUELQUES CHIFFRES

97%

des démarches sont effectuées en un seul rendez-vous

13 800

démarches réalisées en 2025 (8 500 en 2024)

56

accompagnements par jour

489

accompagnements par la conseillère numérique

84,7 %

des usagers ont plus de 60 ans

PERSPECTIVES

Développer les services de proximité et renforcer le numérique pour l'inclusion et la simplification des démarches administratives

Dans un contexte où les attentes des habitants en matière de services accessibles et adaptés à leurs besoins quotidiens sont de plus en plus fortes, la communauté de communes réaffirme sa volonté de maintenir les Maisons France Services. Véritables guichets uniques de proximité, ces structures permettent d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, en leur offrant un service personnalisé et de qualité, au plus près de leur lieu de vie.
Dans cette optique, Pays Orne Moselle prévoit :
- La consolidation du réseau actuel des Maisons France Services, en lien avec l'État et les partenaires institutionnels ;
- Le renforcement des équipements et des outils numériques dans ces structures afin d'améliorer l'expérience des usagers et les conduire vers l'autonomie numérique ;
- Le maintien d'actions spécifiques de médiation numérique pour lutter contre l'exclusion numérique, en s'appuyant sur des ateliers, des permanences et un accompagnement individualisé ;
- La modernisation des procédures administratives, en favorisant la dématérialisation tout en maintenant un accompagnement humain pour ceux qui en ont besoin, notamment grâce à de futures permanence d'écrivain public et d'accès aux droits.
À travers ces engagements, la communauté de communes entend garantir à chaque habitant un accès facilité aux services essentiels, tout en contribuant à la transition numérique et à l'amélioration du service public.

L'EMPLOI, L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION

Les antennes emploi de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande, Rombas et Sainte-Marie-aux-Chênes) accueillent les demandeurs d'emploi du territoire de plus de 25 ans révolus. 6 conseillères emploi orientent les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi, organisent des animations (forums, informations collectives) et développent des partenariats.

LES FAITS MARQUANTS 2025

ORGANISATION D'UN FORUM DE L'EMPLOI

Le mardi 18 mars 2025, le Seven Casino, au cœur de la Cité des Loisirs d'Amnéville, a accueilli une nouvelle édition du Forum de l'Emploi, organisée dans le cadre de la Semaine nationale du tourisme.

Organisé conjointement avec France Travail, en partenariat avec Destination Amnéville et la commune d'Amnéville, cet événement a réuni de nombreux acteurs de la Cité des Loisirs et proposé une centaine d'offres d'emploi dans différents secteurs d'activité.

Parmi les principaux recruteurs présents figuraient notamment le Seven Casino, le Zoo d'Amnéville, le Pôle Thermal, le Groupe Enzo Hôtels, Queen Mama ou encore Walygator. Des opportunités étaient proposées en contrats saisonniers comme en emplois de plus longue durée.



Les organismes de formation présents ont également permis aux visiteurs de découvrir les différents parcours et formations permettant d'accéder aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs.

PARTENARIAT AVEC LA CRAVATE SOLIDAIRE

Depuis 2025, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'associe à l'association « La Cravate Solidaire » pour accompagner les demandeurs d'emploi du territoire dans leur préparation aux entretiens professionnels.
À travers les « Ateliers Coups de Pouce », les bénéficiaires profitent gratuitement d'un accompagnement personnalisé pour renforcer leur confiance et leurs chances de réussite : coaching en image, conseils RH, séance photo professionnelle et suivi à trois mois.


© Magnific

Cette initiative contribue à lutter contre les discriminations liées à l'apparence et à favoriser un accès plus équitable à l'emploi.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2025 PAR LE SERVICE EMPLOI DU TERRITOIRE ORNE MOSELLE :

- Technique(s) de recherche d'emploi : 164
- Inscription(s) au Service Emploi : 136
- Création Curriculum Vitae : 135
- Actualisation France Travail : 106
- Lettres de motivation : 29

Cela représente 570 actions sur un total de 776 actions réalisées en 2025.

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

22 312
actifs ayant un emploi sur le territoire (Insee recensement 2022)

2 928
chômeurs

157
nouveaux inscrits dans les antennes emploi en 2025

PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN

La Mission Locale du Pays Messin, qui tient des permanences au sein des antennes emploi, accueille, quant à elle, les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'emploi ou la formation. Elle les aide à définir leur projet professionnel, leur orientation et à construire un parcours personnalisé d'insertion sociale et professionnelle. Le partenariat engagé de longue date avec cet organisme représente, pour la CCPOM, un engagement fort en faveur des jeunes de notre territoire.

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

577
jeunes accompagnés en 2025, dont 294 ayant entre 18 et 21 ans

392 732
euros d'aides financières pour ces jeunes

232
nouveaux accompagnements

77 700,80
euros cotisation CCPOM 2025

LES CLAUSES SOCIALES

Le partenariat entre ELIPS et la CCPOM a permis aux communes adhérentes d'être accompagnées dans l'intégration des clauses d'insertion dans leurs marchés, dans une perspective de mutualisation des volumes horaires liés à l'exécution des clauses de promotion de l'emploi.
En 2025, la clause sociale a été intégrée à 15 opérations et 47 marchés, générant 8 651,20 heures de travail en insertion.

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

38
entreprises attributaires de ces marchés

81
contrats de travail générés par la clause sociale dont 29 embauches directes avec 9 CDI

37
contrats signés via des Structures d'Insertion par l'activité économique

PERSPECTIVES

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
En 2026, la Communauté de Communes poursuivra son engagement en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Dans un contexte où les difficultés d'accès et de retour à l'emploi demeurent pour une partie de la population, l'enjeu sera de renforcer les actions permettant de lever les freins à l'insertion et de favoriser des parcours durables vers l'emploi.

Plusieurs leviers seront mobilisés et renforcés, notamment :
- **L'accompagnement individualisé,** afin de mieux répondre aux besoins et aux situations de chaque personne ;
- **Le recours aux entreprises d'insertion,** notamment dans le cadre de certains marchés communautaires, tels que l'entretien des liaisons douces ou des parcs d'activités, afin de favoriser la mise en situation professionnelle et l'acquisition d'une expérience ;
- **Le développement de passerelles vers les entreprises locales,** afin de faciliter les mises en relation, les découvertes des métiers et les opportunités d'emploi ;
- **Le soutien aux initiatives permettant de lever les freins à l'emploi,** qu'ils soient liés à la mobilité, à l'accès à la formation ou à la nécessité d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé.

En inscrivant l'insertion parmi ses priorités, la collectivité réaffirme sa volonté de contribuer à un développement territorial inclusif et solidaire, permettant à chacun de retrouver progressivement une place dans le monde du travail et de participer pleinement à la vie économique et sociale du territoire.

Transitions et développement durable

Face aux défis environnementaux majeurs de notre époque, la communauté de communes affirme sa volonté d'accélérer les transitions en mobilisant des moyens financiers et humains pour répondre aux enjeux climatiques, réduire l'empreinte écologique et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

LES FAITS MARQUANTS 2025

LA SPL « ORNE TRANSITION »

Créée avec l'accompagnement de la communauté de communes en 2024, la Société Publique Locale (SPL) « Orne Transition » poursuit en 2025 le déploiement de ses activités au service de la transition énergétique du territoire et des communes membres de la CCPOM.

Elle intervient notamment dans le développement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques et la mise en œuvre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des particuliers.

LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL (COT)

Depuis 2021, la CCPOM est engagée dans le programme « Climaxion » afin d'accélérer l'évolution de ses pratiques internes et de réduire l'impact environnemental de ses activités. À ce titre, elle a signé en décembre 2021 un Contrat d'Objectif Territorial avec l'Agence de la transition écologique (ADEME).
Ce contrat, conclu pour une durée de 4 ans, permet à la communauté de communes de bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 350 000 €, sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés. Dans ce cadre, un bureau d'études mandaté par l'ADEME a accompagné la collectivité dans une première phase d'évaluation de ses politiques et actions autour de deux axes :
- Climat – Air – Énergie : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables ;

- Économie circulaire : préservation des ressources et de la santé, réduction des déchets et du gaspillage, tout en favorisant le développement économique du territoire.
Cette première phase, achevée en novembre 2024, a permis d'établir un état des lieux de la collectivité et d'obtenir les scores suivants :
- 25,7 % pour le référentiel Climat – Air – Énergie ;
- 28,2 % pour le référentiel Économie circulaire.
Afin de progresser vers les objectifs du contrat, la communauté de communes a élaboré un programme d'actions en 2024. Celui-ci a été approuvé par le Bureau communautaire en 2025. Sa mise en œuvre a débuté la même année et s'accompagne de la mise en place d'un comité de pilotage (Copil) chargé d'assurer un suivi régulier de l'avancement des actions engagées.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

En 2021, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Grand Est, la CCPOM s'est engagée dans l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin d'accompagner la transition vers une alimentation plus durable.

Cette démarche vise à mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire autour des enjeux sociaux, environnementaux, économiques, de santé publique, de démocratie et de citoyenneté, avec pour ambition de renforcer l'ancrage territorial de l'agriculture et de l'alimentation,

2025 EN QUELQUES CHIFFRES

46

subventions versées pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie dont 43 pour des récupérateurs d'eau aérien et 3 pour des récupérateurs enterrés. Le montant total est de 5 626,99 €

8

fonds de concours accordés dont 3 pour la rénovation de l'éclairage public, 2 pour des projets de végétalisation, 1 pour un projet concernant le confort d'été et 2 pour des projets concernant la rénovation énergétique de bâtiments publics. Le montant total des fonds de concours attribué est de 297 439,54 €.

notamment à travers le soutien à l'installation agricole, au développement des circuits courts et à l'approvisionnement local de la restauration collective. Pour accompagner cette démarche, la communauté de communes a été accompagnée par un bureau d'études dans les deux phases du projet. Une première étape de diagnostic a permis d'identifier les enjeux du territoire, de définir des axes stratégiques et de faire émerger de premières pistes d'actions. Dans un second temps, l'accompagnement s'est poursuivi avec la préparation de la phase opérationnelle du PAT, comprenant l'élaboration d'un programme d'actions et la définition d'une gouvernance dédiée.
En 2024, une actualisation des données issues du diagnostic a été réalisée afin de consolider les orientations retenues et de prioriser les axes stratégiques.
En 2025, les travaux engagés ont permis de poursuivre la structuration du programme d'actions, dont la finalisation interviendra dans le cadre des prochaines orientations de la collectivité.

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE

La première phase d'élaboration du Projet Alimentaire Territorial a permis d'identifier plusieurs enjeux structurants pour le territoire ainsi que des premières pistes d'actions, parmi lesquelles la création d'une cuisine centrale. Afin d'évaluer la pertinence et les conditions de réalisation de ce projet, une étude d'opportunité et de faisabilité a été engagée au cours du premier trimestre 2024. Celle-ci avait notamment pour objectif d'analyser l'offre existante et d'identifier les besoins et attentes du territoire en matière de restauration collective.
Dans ce cadre, une enquête a été menée auprès des acteurs de la restauration collective du territoire ainsi que des producteurs locaux. Les résultats ont permis d'alimenter plusieurs scénarios envisageant différentes modalités de développement et d'organisation du projet de cuisine centrale.
En 2025, les travaux conduits ont permis de consolider les éléments d'aide à la décision et de disposer des bases nécessaires à la poursuite du projet. La dernière phase portera sur le choix du scénario de référence ainsi que sur la définition de ses modalités de mise en œuvre, afin d'en évaluer les conditions opérationnelles et d'envisager sa concrétisation à l'échelle du territoire.

CRÉATION D'UN FONDS VERT LOCAL

Afin d'accompagner les communes dans le financement de leurs projets en faveur de la transition écologique et énergétique, la Communauté de communes a mis en place dès 2021 plusieurs dispositifs de fonds de concours dédiés aux travaux de rénovation énergétique (éclairage public et bâtiments publics), ainsi qu'aux actions de reboisement et de végétalisation. Dans une logique de simplification et de renforcement du soutien apporté aux communes, l'ensemble de ces dispositifs a ensuite été regroupé au sein d'un dispositif unique : le « Fonds vert local ». Celui-ci s'appuie sur un périmètre d'intervention élargi et sur une augmentation de l'enveloppe maximale mobilisable par commune, portée à 150 000 € contre 100 000 € auparavant pour l'ensemble des dispositifs existants.

Par ailleurs, la Communauté de communes a mis en place un dispositif de « formation-action » à destination des élus et des agents communaux et intercommunaux sur les enjeux de transition écologique et énergétique. La participation à ces actions permet aux communes de bénéficier d'une bonification de 10 % du montant du fonds de concours attribué.

La mise en œuvre du Fonds vert local s'est poursuivie en 2025 et se poursuivra jusqu'en 2026 afin d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets et de poursuivre la dynamique engagée à l'échelle du territoire

AIDES À L'ACQUISITION DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE



Depuis 2011, la CCPOM attribue une aide financière aux particuliers pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, qu'ils soient aériens ou enterrés, afin de favoriser une gestion plus durable de la ressource en eau.
En 2025, le Bureau communautaire a mis en place une offre exceptionnelle sur les mois de juin et juillet, avec une majoration de 10 % du taux de subvention pour les équipements acquis durant cette période.
Par ailleurs, la CCPOM poursuit son action de sensibilisation auprès du jeune public en continuant à doter gratuitement en récupérateurs d'eau de pluie les écoles maternelles et primaires du territoire qui en font la demande.

PERSPECTIVES

Objectifs stratégiques :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques du PCAET (réduction des émissions de GES, autonomie énergétique, sobriété).
- Valoriser le potentiel local en énergies renouvelables (solaire, bois, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).
- Réduire la dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles importées.
- Impliquer les acteurs du territoire dans une dynamique collective de transition.

Cap'Orne

Le Cap'Orne, Maison des Transitions au service du Vivant, a pour vocation d'accompagner le territoire et ses habitants sur les enjeux écologiques, questionner les pratiques, éveiller les consciences, favoriser les échanges et partages, apprendre à construire ensemble, mettre en lien, en réseaux, donner le pouvoir d'agir en permettant d'accéder à des connaissances et solutions pratiques. Le point sur les actions à destination de la jeune génération.

1ER TRIMESTRE

« DU FOSSILE AU RENOUVELABLE : EXPLORATION AU CŒUR DES ENERGIES »

Exposition interactive avec 12 expériences « Energies pour un monde durable » réalisée par le Centre science région centre Orléans
- Médiations autour de l'exposition + Ateliers philosophiques adaptés au niveau – distribution du cahier de l'Ariena « 1, 2, 3, … Energies ! » à chaque élève : 243 élèves sensibilisés.
- Visite de la SMAP et de méthanisation de Hagondange : 68 élèves sensibilisés.
- Visite du centre de tri et d'incinération à Haganis : 48 élèves sensibilisés.
- Visite de la scierie à Briey : 45 élèves sensibilisés.
- Interventions en classe de Lorraine Energies Renouvelables : 148 élèves sensibilisés.









2E TRIMESTRE

« DE LA TERRE À L'ASSIETTE : L'ALIMENTATION AU CŒUR DE LA TRANSITION »

Exposition interactive avec expérience « La santé dans l'assiette » réalisée par AMORSCIENCE et le Centre science région centre Orléans.
- Médiations autour de l'exposition + Ateliers philosophiques adaptés au niveau – distribution du cahier de l'Ariena « Nos recettes pour la planète » à chaque élève : 221 élèves sensibilisés.
- Visite de la ferme du Breuillot à Jarny : 79 élèves sensibilisés.
- Intervention en classe auprès de 8 écoles par un diététicien : 994 élèves sensibilisés.









DU 18 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2025

SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs du programme

La CCPOM a proposé une série d'animations et d'actions pédagogiques destinées à sensibiliser les jeunes, les adultes et le grand public aux enjeux environnementaux, en mettant particulièrement l'accent sur la thématique du sol.

Les interventions ont pour objectif de faire prendre conscience de l'impact des déchets sur l'environnement, de promouvoir les techniques de compostage, et plus largement d'aborder le fonctionnement des sols, leur fragilité ainsi que l'importance de leur préservation.

L'objectif global de cette démarche est d'encourager l'adoption de pratiques écoresponsables, de développer une culture du respect de la nature, et de renforcer la conscience collective face aux défis environnementaux actuels. Ces animations visent à susciter la réflexion, favoriser les échanges, encourager la compréhension, l'anticipation et l'action, aussi bien chez les jeunes que chez les adultes.

- 6 interventions en cours élémentaire ont été réalisé par Nicolas Bruaux, prestataire à 5R Environnement.
- 10 interventions en classe maternelle ont été réalisé par Clotilde WEY, animatrice transition.

Au total, 313 élèves ont été sensibilisés à la thématique du sol.

La CCPOM offre aux écoles primaires et maternelles un kit composé d'un vivarium, de 3 boites loupes et de 3 jeux d'observation sur les insectes, les oiseaux, et les feuilles réalisés par le FCPN (Fédération connaitre et protéger la nature), à récupérer au Cap'Orne.

11 écoles ont reçu un kit.

Pour les primaires sont ajoutés deux livrets pédagogiques réalisés par le FCPN : Les loca-terre du sol et La vie du ver de terre.

4E TRIMESTRE

« LA VIE EN MOUVEMENT : DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES À LA BIODIVERSITÉ, COMPRENDRE POUR AGIR »

Malle « La biodiversité en jeu » (par Accustica) composée de plusieurs activités sur la biodiversité et sa diversité : comment faire un herbier, exposition sur la biodiversité, exposition sur le sol, jeu sur les milieux de vie et les espèces animales et végétales qui y vivent, jeu sur les différentes familles d'animaux, reptiles, mammifères, amphibiens, oiseaux, mollusques.

Exposition « Les vergers de Lorraine, refuges de biodiversité » (par la LPO Moselle) qui présente le rôle écologique des vergers, et les espèces qui y vivent. Nous avons imaginé un parcours de 10 étapes reliant les différents éléments de ces deux expositions, avec à chaque étape des jeux de questions-réponses, ou des activités comme la fabrication d'un herbier, la construction de sa ville idéale traversée par une rivière, la découverte de la faune du sol, la découverte de différentes espèces animales qui vivent dans les milieux humides et terrestres...

- 11 créneaux réalisés pour des élèves du primaire : **237 élèves sensibilisés.**
- Interventions en classe par l'association du Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine : **140 élèves sensibilisés.**
- Interventions en classe par la Ligue de Protection de Oiseaux : **122 élèves sensibilisés.**



PERSPECTIVES

En 2026, il conviendra de pérenniser et de renforcer le rôle de la Maison des Transitions et du Vivant en continuant à offrir tout au long de l'année un programme d'animations, de conférences, de rencontres et d'expositions proposés autour de différentes thématiques des « transitions » : Transition énergétique, déplacements, nature en ville, préservation de la forêt, tri des déchets, consommation et alimentation responsables, initiatives sociales, solidaires et culturelles.

Mobilités

Faire face à des défis en matière de mobilité durable pour un territoire tel que celui de la CCPOM nécessite de développer des alternatives à la voiture individuelle. L'objectif est de favoriser les mobilités douces, le covoiturage, l'intermodalité, tout en optimisant l'usage de l'automobile pour les déplacements quotidiens (domicile-travail, commerce, scolarité). Cette stratégie vise à renforcer l'attractivité du territoire tout en répondant aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

LES FAITS MARQUANTS 2025

FINALISATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

En 2025, la communauté de communes a achevé l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PMS), document stratégique visant à structurer la politique de mobilité à l'échelle du territoire. Élaboré à partir d'un diagnostic des pratiques et besoins de déplacement, le PMS propose des solutions adaptées aux habitants, conciliant accessibilité, développement durable et maîtrise des dépenses publiques. Sa construction a associé élus, partenaires institutionnels, acteurs de la mobilité et habitants. Après l'état des lieux engagé fin 2023, et la définition des enjeux et de la stratégie en 2024, l'année 2025 a été consacrée à la finalisation du plan :

- Février 2025 : présentation du plan d'actions au comité de pilotage ;
- Avril 2025 : présentation du projet de PMS au comité des partenaires pour avis ;
- 12 mai 2025 : arrêt du projet de PMS par le bureau communautaire ;
- 23 mai au 3 septembre 2025 : consultation des partenaires institutionnels ;
- 7 au 29 octobre 2025 : consultation du public.

Ces différentes étapes ont permis d'aboutir à un document partagé, constituant une feuille de route opérationnelle pour la politique de mobilité du territoire dans les années à venir.

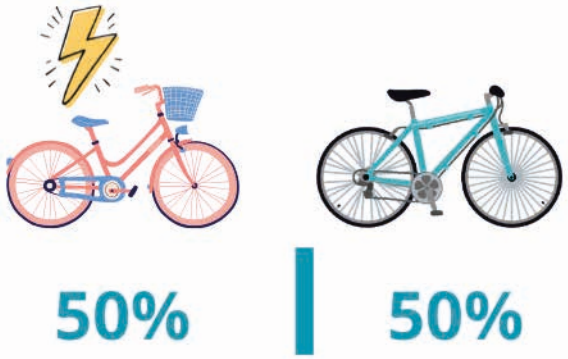
MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

En 2025, la communauté de communes a poursuivi la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable, en préparant les actions inscrites au schéma, en identifiant les priorités d'intervention et en poursuivant les réflexions techniques et partenariales nécessaires à leur réalisation.
Afin d'accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement, un guide technique des aménagements cyclables a été élaboré à destination des élus et des services techniques. Il propose des recommandations adaptées au contexte local et vise à assurer une cohérence dans le développement du réseau cyclable à l'échelle intercommunale. Dans un contexte budgétaire contraint, ce travail permet de préparer les futures réalisations tout en veillant à leur cohérence avec les autres politiques d'aménagement du territoire.

L'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS

Dans le cadre de sa compétence « mobilité » et des orientations du Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET), la communauté de communes poursuit son aide à l'acquisition de vélos afin de favoriser les mobilités actives et durables.
Jusqu'au 14 février 2025, l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) était conditionnée à l'obtention du bonus écologique de l'État. La suppression de ce dispositif national a entraîné l'arrêt de l'aide intercommunale aux VAE.

L'aide à l'acquisition de vélos sans assistance électrique reste maintenue. Elle représente 20 % du coût d'achat dans la limite de 200 € et est soumise à des conditions de ressources, afin de soutenir en priorité les ménages les plus modestes.



OPÉRATIONS DE FORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Déploiement du dispositif «Savoir Rouler à Vélo»

La communauté de communes poursuit son engagement en faveur de l'apprentissage du vélo auprès des jeunes à travers le dispositif national « Savoir Rouler à Vélo », qui vise à développer leur autonomie et leur sécurité dans les déplacements à vélo, tout en sensibilisant aux enjeux de la mobilité durable. Depuis 2024, la CCPOM s'appuie sur les structures périscolaires et les accueils de loisirs afin de proposer un cadre d'apprentissage adapté.

En 2025, 73 enfants ont ainsi bénéficié de la formation dans les accueils de loisirs de Vitry-sur-Orne, Amnéville centre, Amnéville Malancourt-la-Montagne, Rosselange et Sainte-Marie-aux-Chênes.

Soutenue financièrement par le programme Génération Vélo à hauteur de 50 %, cette action contribue à encourager les mobilités actives dès le plus jeune âge. De nouvelles sessions sont d'ores et déjà programmées pour l'année 2026.







2025 EN QUELQUES CHIFFRES

40 947

Soit le rejet en kg, de CO_2 dans l'atmosphère évité grâce au covoiturage

188 177

kilomètres, parcourus en covoiturage

6

bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'un vélo

92

emplacements de covoiturage ouverts au public sur le territoire de la CCPOM

31

la durée moyenne en minutes des déplacements domicile / travail

73

enfants formés au Savoir Rouler à Vélo

Défi « J'y vais »

Pour la quatrième année consécutive, la CCPOM a participé au défi régional « J'y vais », organisé avec le soutien de l'ADEME et coordonné par l'association Initiatives Durables. L'édition 2025 s'est déroulée du 1er au 31 mai et visait à encourager les alternatives à la voiture individuelle : marche, vélo, covoiturage, transports en commun ou encore télétravail.

La CCPOM a participé aux volets « Au boulot, j'y vais autrement » et « À l'école, j'y vais autrement » mobilisant établissements scolaires, employeurs et salariés. L'opération comportait également une dimension solidaire, les kilomètres parcourus contribuant au financement d'actions en faveur des mobilités alternatives et de l'inclusion sociale.

En 2025, six écoles du territoire ont participé. L'école maternelle République de Moyeuvre-Grande s'est particulièrement distinguée avec un taux de participation de 55,41 %, se classant 19e sur 140 établissements à l'échelle régionale. La classe de CE1-CE2 de l'école Grand Ban de Clouange a, quant à elle, obtenu le meilleur taux de participation du territoire.

La CCPOM et le GIE OMEGA ont également pris part au défi en tant qu'employeurs, contribuant ainsi à la dynamique collective de l'opération. Afin de récompenser l'implication des élèves, les enfants de l'école maternelle République ont bénéficié d'une animation dédiée à l'apprentissage du vélo et de la draisienne. Cette édition confirme la mobilisation croissante des acteurs du territoire en faveur des mobilités durables.



INCITATION AU COVOITURAGE



Depuis le 1er octobre 2023, la Communauté de Communes soutient le développement du covoiturage sur le territoire à travers un partenariat avec BlaBlaCar Daily, afin d'encourager le partage des trajets du quotidien.

Le dispositif a évolué au 1er octobre 2025 pour accompagner le développement de la pratique. Les conducteurs bénéficient désormais d'une participation minimale de 2 € par trajet, majorée de 0,10 € par kilomètre au-delà de 20 km. Pour les passagers, les 30 premiers kilomètres sont gratuits, puis une contribution progressive s'applique.

En 2025, le dispositif a également été élargi aux déplacements ponctuels, tels que les trajets occasionnels de type courses ou activités du quotidien, afin de répondre à une plus grande diversité de besoins de mobilité.

AIRES DE COVOITURAGE

En 2025, la communauté de communes a poursuivi la mise en œuvre des orientations issues de l'étude sur le covoiturage réalisée en 2022, en privilégiant une démarche partenariale avec les enseignes commerciales afin de développer l'offre de stationnement tout en maitrisant les coûts d'aménagement. Trois nouvelles aires de covoiturage ont ainsi été créées, avec des travaux de signalétique et de marquage au sol financés par la communauté de communes :

- E. Leclerc Amnéville : 30 places ;
- Norma Rombas : 6 places ;
- Carrefour Sainte-Marie-aux-Chênes : 56 places.

Ces aménagements ont bénéficié d'un soutien du Fonds Vert à hauteur de 21 %. L'intercommunalité poursuit ses échanges avec ses partenaires afin d'identifier de nouvelles opportunités et de renforcer le réseau d'aires de covoiturage sur le territoire.



PERSPECTIVES

Poursuivre et développer plusieurs actions visant à diversifier les solutions de déplacement proposées sur le territoire :

- Déployer le schéma directeur cyclable ;
- Expérimenter un service de location de vélos à assistance électrique ;
- Poursuivre le développement des infrastructures de covoiturage.

Pays Orne Moselle
communauté de communes

SIÈGE SOCIAL :
1 rue Alexandrine 57120 ROMBAS
Tél. 03 87 58 32 32
Email : ccpom@ccpom.fr